

## Résumé opérationnel

---

Le programme opérationnel FEDER 2014-2020 dans son ensemble, doit contribuer au développement économique durable de la Wallonie, valorisant l'économie de la connaissance, permettant la revitalisation de l'espace public urbain, ambitieux en termes de réduction des gaz à effets de serre et de transition vers une économie bas carbone.

Dans une logique de triple hélice de l'innovation qui lie acteurs de la recherche et de la formation, entreprises et pouvoirs publics, de pair avec les axes 1 et 2 du Programme FEDER, l'axe 6 du Programme, objet de présente évaluation, a été conçu pour **favoriser l'adéquation de la main d'œuvre wallonne aux besoins des entreprises, en particulier des PME, pour répondre au double enjeu d'augmentation du taux d'emploi et de la productivité, qui sont les points centraux de la stratégie wallonne de développement**. Il s'agit, à travers de cet axe, de soutenir le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie en **finançant des équipements de pointe** (et des infrastructures adaptées) pour permettre de répondre aux besoins en compétences des entreprises wallonnes. L'acquisition d'équipements pédagogiques de pointe doit permettre aux centres de compétence et aux centres de technologie avancée (CTA) de délivrer des formations à haute valeur ajoutée dans les secteurs techniques pour lesquels les entrepreneurs régionaux recherchent de la main d'œuvre qualifiée.

Les **bénéficiaires potentiels directs** des financements fournis via l'axe 6 sont les entités situées en Wallonie offrant des formations pour l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles. Ils comprennent :

- les centres de compétence ou de formation agréés ;
- les centres de technologie avancée ;
- l'enseignement qualifiant.

Les **bénéficiaires indirects** sont les personnes en formation (quel que soit leur statut : étudiant, chômeur, salarié, etc.) et les entreprises.

**Nous présentons ci-dessous les messages clés de l'évaluation au regard des grands critères d'évaluation, ainsi que les recommandations formulées.**

### PERTINENCE

#### **Une stratégie pertinente au regard des réalités du tissu productif wallon**

La stratégie d'acquisition des équipements de pointe apporte une réponse ciblée à la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs économiques ou à l'inadéquation des compétences de main d'œuvre wallonne aux besoins du marché du travail. Les formations utilisant ces équipements permettent la mise à niveau nécessaire des apprenants afin de répondre aux besoins spécifiques en compétences des entreprises et ainsi faciliter les recrutements. L'amélioration de l'employabilité des apprenants a pour conséquence d'économiser du temps de formation au sein de l'entreprise et représente ainsi un gain de productivité. Ceci a des effets positifs en termes d'emploi : l'acquisition d'une compétence à haute valeur ajoutée et/ou d'une maîtrise d'un outil de pointe agit comme principal élément déclencheur de l'embauche des apprentis tandis que les entrepreneurs y voient leur capacité de création d'emploi facilitée.

**Une stratégie nécessaire pour répondre aux besoins en compétences des entreprises, en constante mutation**



Les forces productives et activités créatrices des entreprises wallonnes suivent les évolutions technologiques, les orientations politiques et les tendances de marchés propre à leur secteur : ainsi leurs besoins en compétences peuvent fluctuer.

La stratégie d'acquisition d'équipement de pointe permet d'augmenter l'attractivité des formations des centres vis-à-vis des apprenants et des entreprises et donne l'agilité nécessaire aux centres de formations pour adapter leurs formations à ces changements.

Les centres de compétence, les apprenants et les entreprises se réjouissent du processus d'insertion à l'emploi, facilité grâce à une formation utilisant des équipements à la pointe, équivalent à ceux utilisés sur le lieu de travail. Les entreprises, grâce à une disponibilité plus rapide des compétences nécessaires à leur activités productives, sont plus à même de réaliser des gains de productivité et de rester compétitives dans leur secteur.

Le renforcement et la pérennisation des collaborations des entreprises avec le réseau des centres de compétence sont toutefois nécessaires pour assurer une veille technologique efficace.

### **Une stratégie essentielle pour permettre aux centres de formation le financement d'équipement de pointe**

Les investigations menées permettent de mettre en évidence les besoins importants des centres de formation pour acquérir de nouveaux équipements et notamment des équipements de pointe mais relèvent la faible disponibilité de ressources financières, autre que le FEDER, pour faire ces acquisitions.

## **COHERENCE**

### **Une articulation très forte de l'axe 6 avec les politiques nationales de soutien à la formation**

- La formation et l'emploi sont au cœur de différentes stratégies de politiques publiques en Wallonie (Plan Marshall 4.0, Stratégie wallonne pour le développement durable, Get up Wallonia). Il s'agit également de sujets de grande importance au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles (compétente pour les sujets d'éducation) et du gouvernement belge) (cf. plan de relance belge).
- Les centres de formation, qui sont des acteurs dépendants de la sphère publique et financés par le gouvernement, ont vocation à concourir à cette politique et font également part de leur grande satisfaction de voir la formation professionnelle placée sur le devant des agendas politiques.

### **Une complémentarité avec les axes 1 et 2 du PO FEDER Wallonie 2014-2020 dans une logique de triple hélice pour l'innovation**

- La complémentarité entre l'axe 6 et les axes 1 et 2 est mentionnée dans le PO (lien avec la S3, contribution au développement des pôles de compétitivité), dans une logique de triple hélice pour l'innovation (coopération des acteurs de la recherche, de l'entreprise et de la formation).
- Les investigations menées permettent de témoigner dans l'ensemble de bonnes relations d'échanges et de coordination entre les acteurs d'un secteur d'activité dans cette logique de triple hélice, notamment dans le secteur du design qui bénéficie d'un portefeuille de projets communs aux axes 1 et 6 du PO FEDER.

### **Une articulation très forte avec le PO FSE (axe 2)**

- L'articulation entre l'axe 6 du FEDER et l'axe 2 du FSE est prévue dans le texte des PO : une complémentarité est prévue avec la prise en charge des heures de formation par le FSE et celle des équipements de pointe en soutien à ces formations par le FEDER.

- Au niveau des Programmes, les acteurs ont souhaité faciliter cette coordination avec la création d'une instance de concertation (comité de suivi conjoint FEDER / FSE). Au niveau des projets, l'articulation est assurée par les porteurs de projet (= les centres) dans la mise en cohérence des actions financées par les différents FESI.
- La principale difficulté pour l'articulation du FEDER et du FSE vaut pour les centres qui ont construit un projet avec les deux financements mais n'en ont eu que l'un des deux : quelques centres ont ainsi pu acquérir des financements de pointe sans pouvoir recruter les enseignants dispensant les formations liées.

## EFFICACITE

**L'usage des équipements et de la capacité d'accueil supplémentaire financés par l'axe 6 est varié**, à l'image de la diversité du public ayant accès à ces investissements, et prend place sur l'ensemble du territoire wallon.

L'évaluation a permis de vérifier que les projets permettent l'acquisition de nouvelles compétences et une meilleure employabilité ainsi qu'une meilleure intégration des apprentis au sein de leur entreprise. On constate une **grande satisfaction de la part des bénéficiaires** finaux, liée aux bons taux d'insertion post-formation.

**Les effets de l'axe 6 sont le plus fortement marqués au sein des centres de formation qui semblent avoir atteints l'ensemble les effets escomptés** (renforcer leur attractivité pour les apprenants et les entreprises, dispenser des formations de qualité, etc). Pour les apprenants, le principal effet des formations bénéficiant d'équipements de pointe est l'adaptation de leurs compétences aux besoins du marché du travail.

**L'Axe 6 répond globalement aux besoins des entreprises mais doit soutenir davantage l'amélioration de leur compétitivité.** L'impact des équipements et de l'extension des infrastructures des centres sur les entreprises est difficile à mesurer. Les centres n'ont pas de moyens suffisants pour suivre le parcours des entreprises au-delà de leur implication pendant les formations. Les effets sur les entreprises recueillis lors de l'évaluation sont largement anecdotiques : on observe une anticipation des besoins d'électrification dans le secteur automobile grâce au travail des centres, des formations « coup de poing » organisées en urgence pour répondre à des difficultés de recrutement dans le secteur du numérique, ainsi que l'ouverture des entreprises de la construction à de nouveaux marchés (publics) grâce aux formations sur l'efficacité énergétique.

**Un problème d'adéquation entre l'offre et la demande persiste partiellement en Wallonie.** Dans l'ensemble, les PME ayant répondu à l'enquête semblent faire face à d'importants problèmes de recrutement, en particulier en termes de formation de la main-d'œuvre. Les équipements FEDER ne permettent pas à eux seuls de régler le problème de pénurie de main d'œuvre dans les métiers techniques mais ils permettent de renforcer l'image et l'attractivité des formations.

## DURABILITE

**Pour les infrastructures**, la durabilité est assurée par l'effort fait par les centres de formation pour organiser les infrastructures de façon à ce qu'elles s'adaptent aux évolutions des besoins du centre (construction et aménagement d'espaces polyvalents, avec des parois mobiles, etc.).

**Pour les équipements de pointe** : la question de la durabilité est une difficulté inhérente aux équipements de pointe du fait des très rapides évolutions techniques, technologiques, réglementaires, etc.

Les équipements acquis grâce au FEDER ont permis de réaliser un saut technologique relativement durable (par d'une part la mise à niveau par rapport aux équipements précédents et d'autre part la réalisation d'une avance technologique de 5 ou 10 ans selon les

équipements). Ils sont de plus accompagnés de stratégies pour assurer la durabilité de ces équipements (création de fonds de maintenance par exemple).

Néanmoins, la question est récurrente car pour rester de pointe, les équipements doivent être régulièrement renouvelés. En ce sens, le renouvellement de la mesure dans le prochain PO est salué par les acteurs.

## RECOMMANDATIONS

### **Recommandation n°1 – Soutenir la stratégie de financement des centres de formation pour l'acquisition d'équipement de pointe et l'aménagement d'infrastructures**

- Sécuriser la stratégie de l'axe 6 qui porte à la fois sur l'acquisition et le renouvellement d'équipement de pointe et l'acquisition et l'aménagement des infrastructures des centres de formation.
- Permettre aux centres de formation de contribuer aux stratégies de politiques publiques en faveur de la formation et de l'emploi et de répondre aux besoins en compétences de l'ensemble des acteurs du territoire wallon (et non aux demandes spécifiques de quelques acteurs privés)
- Favoriser, sur le long terme, le processus de création et de renouvellement de formations reconnues dans le temps par les recruteurs et les apprenants.

### **Recommandation n°2 – Continuer à financer des équipements dits de pointe ainsi qu'une part (mineure) d'équipements classiques qui s'inscrivent en complémentarité avec des équipements de pointe**

- Permettre la formation continue de l'ensemble des profils de travailleurs en Wallonie, afin de renforcer la main-d'œuvre dans son intégralité et d'accélérer ainsi la transition technologique du secteur. La formation continue ne doit pas cibler uniquement les professionnels hautement qualifiés mais être accessible à différents profils de travailleurs – comme c'est déjà le cas pour certaines formations bénéficiant des équipements financés dans le cadre de l'axe 6 du FEDER.
- Continuer à financer des équipements dits de pointe ainsi que, dans une moindre mesure, des équipements plus courants d'utilité générale, à destination du plus grand nombre d'apprenants. En effet, le FEDER n'a pas pour objectif de se substituer à d'autres fonds publics pour la formation dite générale.

### **Recommandation n°3 - Pérenniser la concertation des acteurs autour des enjeux globaux de formation et sur la question spécifique des équipements et des infrastructures**

- Améliorer la pertinence des formations (et de l'acquisition des équipements et d'infrastructures) au regard des besoins des apprenants et des employeurs, en assurant notamment une bonne prise en compte des besoins et des perspectives des entreprises.
- Répondre aux besoins de compétitivité des entreprises en créant des formations spécialisées, grâce à l'acquisition des équipements adéquats et au recrutement de formateurs experts, à jour des dernières tendances de marché.

### **Recommandation n°4 – Renforcer la flexibilité dans la sélection et l'acquisition des équipements de pointe au cours de la programmation**

- S'assurer de l'alignement du matériel de pointe acquis avec les évolutions les plus récentes de la technologie.
- Réduire le délai entre la sélection des équipements et leur première utilisation, afin d'alléger la nécessité d'anticipation des tendances futures.

**Recommandation n°5 – Encourager la promotion des équipements acquis pour renforcer l'attractivité des secteurs, en particulier devant les publics jeunes**

- Renforcer l'attractivité de la formation technique, en particulier devant les publics jeunes, notamment en mettant en avant les aspects innovants (lien aux technologies, au numérique, etc.) et attractifs (emploi dans ces secteurs par exemple).

**Recommandation n°6 - Renforcer la cohérence et l'articulation entre les FESI (FEDER et FSE) et au sein du PO FEDER dans la mise en œuvre des projets**

- Renforcer la complémentarité entre les différents fonds européens
- Renforcer les synergies entre les projets et concentrer les moyens sur les secteurs d'activité clés de l'économie wallonne

